

Décision

Générale

colonial

Décision n° 08-66-1902 infligeant huit jours de retenue de solde au jardinier chef d'Ambouli.

n° 08-66-1902

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
29 août 1902

Numéro JO
n° 66 du 01/09/1902

Date du numéro
1 septembre 1902

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Une retenue de huit jours de suppression de solde est infligée au sieur Soupın, chef jardinier du Gouvernement, pour n'avoir pas envoyé à la visite médicale un coolie employé au jardin et qui était malade.

Art. 2

— La présente décision sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

A. BONHOURE.